

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Projet de défrichement pour plantation de	vignes sur la commune de Cassis (quartier de	La Gare)
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pátitionnairo(s)
	(ou des) maine(s) a doviage ou au (ou des) permoniture(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
	SCEA Domaine du Paternel	
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne	SANTINI Olivier, associé gérant	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 4 1 3 5 7 7 2	8 9 0 0 0 2 3 Forme juridique	SCEA
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	e n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de	
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'o	
47-a	Défrichement d'une surface de 1ha 32 a 52 ca	, inférieure à 25ha
	4. Caractéristiques générales du projet	
Deivent être anneyées au présent formu		lu farmulaira
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 a	iu tormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Le défrichement porte sur une surface de ´	1 ha 32 a 52 ca.	
Le terrain est anciennement agricole, ce qu	ui est attesté par la présence de restanques (ab	oandon supérieur à 30 ans). Par endroit,
	sont encore visibles (cf dossier photo). Le proje	et vise à remettre en culture ces
parcelles.		
Un inventaire faune/flore a été réalisé par l	Eco-Med et figure dans le rapport joint à la pré	sente demande (Eco-Med a réalisé un
pré-diagnostic écologique ainsi qu'une éva	aluation des incidences Natura 2000).	
· ·		

4.2 Objectifs du projet L'objectif du défrichement est de mettre en culture la surface défrichée. Les parcelles seront valorisées en vigne, sous AOC Cassis
et en Agriculture Biologique.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux prévus sont les suivants : abattage des arbres, arrachage des souches, broyage des autres végétaux, travaux du sol préalables à la plantation de vignes.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Il s'agit d'un projet agricole. Dans sa phase d'exploitation, les travaux seront des travaux visant à entretenir le potentiel agricole
du terrain (travail du sol, amendement, taille des vignes et travaux en vert). Les parcelles seront conduites selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (l'ensemble des parcelles du domaine est certifié).

La décision de l'autorité environnen Autorisation de défrichement 4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	ation(s).
Superficie globale du défrichement	·	1 ha 32 a 52 ca
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. $\underline{0} \ \underline{5} \circ \underline{3}$	3' 2 7 " 02E Lat. 4 3 ° 1 3 ' 4 8 " 72N
Le Plan de la Gare 13260 Cassis Parcelles cadastrales: AP 0060 AP 0061 AP 0053 (en partie) AP 0054 (en partie). Il y a un EBC sur la parcelle AP0053. Il n'est pas concerné par ce projet de défrichement.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_'"_ Lat°'" _'"_ Lat°'"_
	loignez à votre demande les annexes n° 2 à «	6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat ent les projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Cassis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Le projet est situé dans l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la MétropoleAix- Marseille-Provence sur le Territoire Marseille-Provence
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPR Incendie de forêt, approuvé en 2018 - Le projet est situé en zone rouge.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPR Inondation, approuvé en 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 1.6 km du site Natura 2000 FR 9301602 "Calanques et îles marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet"
D'un site classé ?	X		Le projet se situe à 1.4 km du site classé "Cap Canaille, Bec de l'Aigle, leurs abords et le domaine publique maritime correspondant" et à 1.7km du site classé "les Calanques". Il n'y a pas de co-visibilité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veuillez comp	oléter le tableau suiva 	nt:		Do guello gabaro 2 Do guello increatore o 2
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Cf étude réalisée par Eco-med et jointe à la demande. Concernant les impacts sur la faune, la flore, un bilan des enjeux par espèce est présenté en pages 51 et suivantes. Les habitats naturels et semi-naturels présents au sein de la zone d'étude ne présentent pas une valeur patrimoniale élevée, représenté par un enjeu faible pour la pinède et très faible pour la zone de jardin. Le projet étant situé à l'interface entre une zone cultivée et une zone boisée, il n'entraînera pas de rupture de la trame boisée (la limite sera reculée).
Milieu naturel			X	Cf étude réalisée par Eco-med et jointe à la demande. L'évaluation des enjeux est présentée page 58 et suivantes. "Au regard des résultats des visites de terrain et des analyses de données, le projet ne portera pas atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire, ceux-ci n'étant pas représentés dans la zone étudiée. Concernant la faune et la flore, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 locaux."

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet vise à remettre en culture d'anciens terrains agricoles. Il entraîne la consommation d'espaces boisés au profit de l'augmentation des surfaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est situé en zone rouge du PPR Incendie de forêt. Situé à proximité d'habitation, il contribuera à réduire le risque incendie sur ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	×	Le risque de bruit concerne uniquement la phase de travaux et sera limité (dans le temps et dans l'intensité).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			Situé dans le prolongement de parcelles déjà cultivées en vigne, et situé sur des parcelles anciennement agricoles, le projet s'intégrera dans le paysage. Les murs en pierre encore existants (ceux qui sont encore en bon état) seront conservés.				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Il entraînera l'augmentation des surfaces agricoles.				
	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :							
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :							

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join le annexe traitant de ces éléments) :	
Un	e adaptation du calendrier des travaux est proposée afin de minimiser les impacts sur la faune locale : début septembre à f rier.	fin
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
en	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
esp	tude réalisée par Eco-Med conclut sur des enjeux en grande majorité très faibles à faibles concernant la conservation des pèces observées sur le site du projet. Les habitats présents sur le secteur d'étude ne présentent pas d'enjeux de conservatic	on.
dia	projet ne portera pas atteinte à la conservation des sites Natura 2000 les plus proches. Aussi, vu les conclusions de ce prégnostic environnemental et de l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, il n'est pas utile de poursuivre plus loin	
l'é\	valuation environnementale.	
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	$ \mathbf{X} $
2		
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
3	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
4	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
4	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier photo

Etude "Pré-diagnostic environnemental et évaluation simplifiée des incidences Natura 2000", réalisée par Ecomed (la carte de localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000 les plus proches figure en page 19 de cette étude).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Cassis

le, 10/09/2021

Signature

